Délégué Départemental de l'Education Nationale

La fédération des **DDEN** est une association reconnue d'utilité publique, complémentaire de l'enseignement public

Le **DDEN** est un " ami de l'Ecole publique" nommé officiellement par l'Inspecteur d'Académie pour un mandat, renouvelable, de 4 ans.

Il est membre de droit du Conseil d'école,

Son rôle est de :

- participer aux bonnes conditions de vie des enfants à l'école et autour de l'école,
- participer aux relations entre les enseignants, la municipalité, et les partenaires du système éducatif,
 - défendre la Laïcité à l'école,
 - effectuer des visites d'école qui portent notamment sur :
 - le fonctionnement (nombre de classes, d'élèves, ...)
 - l'état des locaux, classes, préaux, sanitaires, ...
 - la sécurité à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments,
 - les transports scolaires, et les services périscolaires,

Il exerce sa fonction à titre individuel, dans la ou les écoles dont il a la charge, et collectivement, dans le cadre de sa délégation,

Le DDEN n'intervient pas et ne formule pas d'appréciation sur les méthodes et l'organisation pédagogique de l'école.

Les **DDEN** sont des bénévoles regroupés par circonscription au sein d'une délégation. (Actuellement la délégation de La Crèche compte 10 **DDEN**)